



CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA POSTE

Par **domcopie**, le **16/12/2010** à **11:36**

bONJOUR

j'ai signé un contrat de prestation avec la poste pour le dépôt de mon courrier par pochette en 2006.

J'ai souhaité résilier ce contrat cette année, il est prévu 1 mois de préavis dans les conditions générales du contrat et la poste me harcèle car il me dise que maintenant c'est 3 mois de préavis. Je n'ai jamais eu de courrier ni signé quoi que ce soit en ce sens.

Ils m'envoie constamment des lettres me réclamant 2 mois plus des frais sortis de je ne sais ou.

Merci de me dire si il y a une loi concernant ce problème. Quand on change qqch dans un contrat, cela doit être normalement signé par les 2 parties non ?

Ils m'ont envoyé une injonction de payer mais je crois que tout cela n'est pas normal. j'ai toujours respecté mes engagements.

Merci de votre réponse